



**PRÉFET
D'ILLE-
ET-VILAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général

Direction de la coordination interministérielle
et de l'appui territorial
Bureau de l'environnement et de l'utilité publique

PREMIER AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté, le préfet informe les habitants de LA BAZOUGE DU DESERT, qu'une enquête publique sera ouverte du 13 mai 2024 (9h00) au 20 juin 2024 (17h00), sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la société CALORIE FLUOR en vue d'obtenir l'autorisation environnementale d'augmenter sa capacité de stockage de gaz inflammable utilisé en frigorigène sur la commune de LA BAZOUGE DU DESERT.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier, comprenant notamment l'étude d'impact, l'étude de dangers, leurs résumés non techniques et l'information de l'autorité environnementale, **sera consultable gratuitement** :

- en mairie de LA BAZOUGE DU DESERT (version papier) aux heures suivantes : Lundi et mardi : 8h30-12h30 / Mercredi : 8h30-12h00 / Jeudi : 8h30-12h00 et 13h30-17h00 / Samedi : 9h30-12h00 ;

- sur le site internet de la préfecture d'Ille-et-Vilaine à l'adresse suivante : <http://www.ille-et-vilaine.gouv.fr/icpe>

Un poste informatique est mis à disposition du public :

- dans le hall de la préfecture d'Ille-et-Vilaine, 81 boulevard d'Armorique - 35000 RENNES, du lundi au vendredi de 8h45 à 12h15 et de 13h15 à 16h15, sur rendez-vous, au 02.21.86.24.79 ;

- à la sous-préfecture de Fougères-Vitré, 9, avenue François Mitterrand - 35301 FOUGERES, sur rendez-vous, au 02.99.94.56.00 ;

afin de permettre la consultation électronique du dossier.

Des informations concernant le projet présenté pourront être obtenues auprès de la société CALORIE FLUOR, ZA de la Touchemorin – 35420 LA BAZOUGE-DU-DESERT.

Les observations et propositions sur le projet pourront être formulées :

➦ à la mairie de LA BAZOUGE DU DESERT :

- sur le registre d'enquête ouvert à cet effet ;
- par courrier à l'attention de la commissaire enquêtrice.

➦ par voie électronique à l'adresse suivante : pref-icpe-ep@ille-et-vilaine.gouv.fr (seront précisés en objet du courriel : « Enquête publique – CALORIE FLUOR »).

Les observations et propositions du public reçues par voie électronique seront publiées sur le site internet de la préfecture d'Ille-et-Vilaine à l'adresse mentionnée à l'article 2.

Madame Delphine HARDY, urbaniste exerçant en libérale, désignée par le président du tribunal administratif de Rennes en qualité de commissaire enquêtrice, reçoit le public à la mairie de LA BAZOUGE DU DESERT :

- le lundi 13 mai 2024 de 9h00 à 12h30 ;
- le samedi 25 mai 2024 de 9h30 à 12h00 ;
- le jeudi 20 juin 2024 de 13h30 à 17h00.

Les observations et propositions reçues par voie électronique sont publiées sur le site internet de la préfecture à l'adresse mentionnée ci-dessus.

Pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique, toute personne intéressée pourra prendre connaissance à la préfecture d'Ille-et-Vilaine et sur son site internet, ainsi que dans chacune des mairies concernées, du rapport et des conclusions motivées de la commissaire enquêtrice.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation environnementale d'exploiter assortie de prescriptions ou un refus, formalisée par arrêté préfectoral.

